



*Direction des Services Techniques*

## **Conseil municipal du 28 juillet 2022 DELIBERATION**

Rapporteur : M. LE MAIRE

Secrétaire de séance : M. Patrick NAVARRO

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 20  
Nombre de votant-e-s : 29

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, Mme Anne BARBET, Adjointes,  
M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- Mme Anne SAOUTER donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUE
- M. Jean-Maurice CABANNES donne pouvoir à Mme Marie SAYERSE
- M. Stéphane LARTIGUE donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Raymond VILLALBA
- M. Philippe GARROTÉ donne pouvoir à M. Jean CONTOU CARRERE
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Iñaki ECHANIZ donne pouvoir à Mme Anne BARBET
- M. Jean-Luc MARLE donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à M. André LABARTHE

### **Etaient absent-e-s :**

- Mme Laurence DUPRIEZ
- Mme Patricia PROHASKA
- M. Clément SERVAT (**excusé**)
- Mme Nathalie PASTOR

## **2 - CREATION D'UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) - ELECTION DES DELEGUES**

Suite à l'approbation de la création d'un SIVU, il convient de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour siéger au Comité Syndical du SIRCOB « Syndicat Intercommunal de Réseau de Chaleur d'Oloron Ste-Marie et de Bidos ».

Vu la délibération approuvant la demande de création du SIVU et des statuts de celui-ci ;

Considérant que la Commune d'Oloron Sainte-Marie est membre du SIRCOB ;

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants de la Commune d'Oloron Sainte-Marie pour siéger au sein du Comité Syndical du SIVU ;

Considérant que le Conseil municipal doit procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués,

Considérant la possibilité, selon l'article L5211-7 du CGCT, que le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder par scrutin secret aux nominations des délégués,

Considérant les candidatures de :

Titulaires :

M. Bernard UTHURRY  
Mme Brigitte ROSSI  
M. André LABARTHE

Suppléants :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ  
M. Patrick NAVARRO  
M. Clément SERVAT

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ELIT** les délégués tels que proposés,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités liées à cette élection.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 28 juillet 2022.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 02/08/2022

  


Par délégation du Maire,  
l'Adjointe,



**Marie-Lyse BISTUÉ**

